

Direction Générale Pôle Ressources Service marchés Publics

DECLARATION SANS SUITE

Procédure adaptée – article R2123-1 1° du Code de la commande publique

Marché n°M202308 « Travaux neufs, entretiens et grosses réparations des voiries et réseaux divers »

Conformément au Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur a décidé de déclarer la procédure de consultation sans suite pour le motif d'intérêt général suivant : Défaut de validation des offres sur la plateforme de dématérialisation.

A Villeparisis, le 03/07/2023

W

déric BOUCHE